



Separation quels sont mes droit vis a vis de mon fils

Par **ODIECLYDE**, le **23/05/2009** à **18:52**

Bonjour,

je vis en corse avec mon amie qui est venue me rejoindre il y a 4 ans,elle est originaire de l ile de la reunion soit 12 h d avion pour 1100 euro environ de trajet. on a eu un enfant qui a aujourd'hui 14 mois. la situation entre nous c'est dégradée du fait de la fois aux horaires de mon travail, du fait qu'elle ne trouve pas de travail adapté à ses compétences et du fait de l'éloignement familial. ce que vivent énormément de couples de nos jours. à part ça elle ne manque de rien, ainsi que notre enfant. en cas de séparation mon idée est de retourner à la Réunion. qu'en sont mes droits vis à vis de notre bébé vu la distance. le coût de revient des voyages. merci de votre aide

Par **Marion2**, le **23/05/2009** à **19:32**

Bonjour,

Il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.

Le JAF statuera sur le montant d'une pension alimentaire, le droit de visite et d'hébergement ainsi que sur les frais engagés afin de pouvoir exercer ce droit de visite et d'hébergement.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.

Par **ODIECLYDE**, le **23/05/2009** à **21:55**

et dans ce cas précis ou elle est venue en Corse pour y vivre avoir un enfant a-t-elle le droit de partir aussi loin (la Réunion) avec l'enfant?

merci

Par **Marion2**, le **23/05/2009** à **21:59**

Il faut saisir le JAF.

Lui seul est habilité à vous répondre.

A noter que les décisions du JAF sont toujours prises dans l'intérêt de l'enfant.

Cordialement.